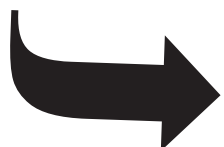




ÉVOLUTION DES OPTIONS DE VOTRE CONTRAT MUTUELLE



ATTENTION : UNIQUEMENT POUR LES POSTIERS SALARIÉS !

Prochainement, les options 1,2 et 3 vont disparaître au profit de nouvelles options pour votre contrat mutuelle.

Vous aurez maintenant le choix entre 3 nouvelles options : (le choix est à faire entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2026).

Option A

Couverture des soins
essentiels et amélioration
des remboursements par
rapport à un contrat de
base.

Option B

Couverture renforcée,
notamment en dentaire
et optique.

Option C

Couverture complète avec
plus de remboursement
que l'option 3 actuelle.

**CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE PERSONNEL CNP
À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2026.**

À NOTER

Si vous ne souhaitez pas prendre d'option et rester sur un contrat de base, cela sera toujours possible.

ATTENTION

Sans choix de votre part dans le temps imparti, vous ne serez plus couvert par une option à compter du 1^{er} juin 2026. Vous resterez toutefois couvert par le régime santé obligatoire.

L'option choisie aura une durée de validité de 2 ans et ne pourra être modifiée.

Vous recevrez, par mail ou par courrier (pour les personnes n'ayant pas fourni d'adresse mail à la CNP), les informations nécessaires (tarifs, prestations selon les options...) mais aussi plusieurs exemples et simulations afin de vous aider dans votre choix.

Il sera aussi possible de contacter la CNP pour répondre à vos questions grâce au numéro suivant :

09 69 392 393

La foire aux questions et le simulateur de cotisation seront accessibles à partir de Net RH.

CONSEIL FO COM

**CE N'EST PAS SIMPLEMENT UN CHANGEMENT D'APPELLATION !
VÉRIFIEZ QUE L'OPTION B PEUT VOUS SUFFIRE CAR ELLE SERA MOINS
COÛTEUSE QUE L'OPTION 3 D'AUJOURD'HUI.**

**L'OPTION C SERA PLUS CHÈRE QUE L'OPTION 3 MAIS BÉNÉFICIERA DE
REMBOURSEMENTS PLUS FAVORABLES.**

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos militants FO Com.

DÉTERMINÉS